



Tribunal d'Instance de Versailles mardi 21 novembre 2000.

Le Syndicat SUD Renault Guyancourt-Aubevoye a déposé le 17 octobre, une requête contre la direction de Renault Guyancourt au Tribunal d'Instance de Versailles, concernant les élections de délégués du personnel, les effectifs du TCR et les sous-traitants.

Devant l'opacité des chiffres avancés par la direction Renault, autant sur l'effectif Renault que sur l'effectif des sous-traitants, le tribunal :

⇒ Dit que la notion de mise à disposition contenu dans les articles L. 421-2 & 433-1 C.Trav. se réfère non seulement aux contrats de travail temporaires mentionnés, mais également aux situations de prêt de main d'œuvre à but non lucratif, de sous-traitance, de détachement, pour autant qu'un lien de subordination de fait puisse être constaté dans les conditions de travail du salarié à l'égard de l'entreprise utilisatrice.

⇒ Désigne un expert, pour déterminer l'effectif devant être pris en compte à la date du 1^{er} tour des élections, qui devra déposer son rapport pour le 01/03/2001.

⇒ Demande une renégociation sur l'effectif à prendre pour les élections en anticipant sur les futures arrivées de salariés sur le site de Guyancourt.

⇒ Demande aux parties de s'accorder sur la date de report des élections qui devra être fixée à compter du mois de mars 2001.

⇒ Demande la prorogation des mandats des représentants du personnel actuellement élus jusqu'au prochaines élections.

Commentaires du syndicat SUD :

Les problèmes posés par SUD et la CGT sont fondés. Les arguments avancés par la direction n'ont pas convaincu la justice. Au contraire pour vérifier les effectifs de Renault et la sous-traitance, la justice a nommé un expert.

SUD a eu raison de refuser les propositions de la direction (des délégués du personnel supplémentaires) la direction Renault voulant cacher les effectifs et la sous-traitance.

Comment certains syndicats ont ils pu signer le protocole d'accord et faire, une fois de plus confiance à la direction.

En attendant le tribunal a demandé la prorogation des mandats actuels. Le personnel ne souffrira pas du manque de DP et du CE comme ces mêmes syndicats le laissaient croire.

COMPTE-RENDU DE CE du 22/11/2000

Plan de formation : Les organisations syndicales ont constaté un énorme décalage entre les intentions affichées de la Direction sur les formations avec CEF (Compte Epargne Formation) et la réalité du terrain. Ce en quoi, la CGT, CGC, SUD ont donné un avis négatif ainsi que FO consulté et la CFDT s'est abstenue.

Jours collectifs : Lundi 30 avril, vendredi 25 mai, vendredi 2 novembre, 24 et 31 décembre 2001. Les organisations syndicales signataires se glorifient de ces 5 jours collectifs alors que si elles avaient été plus revendicatives et à l'écoute des salariés nous aurions peut-être pu avoir de véritables 35heures (avec 22 jours de congé).

BPU : La Base du Personnel Unique remplacera dès fin 2000 tous les systèmes de gestion de ressources humaines existants (SIGP,...etc...) sur Renault, filiales et usines à l'échelon mondial.

C'est un pas supplémentaire dans la centralisation qui permet encore mieux la pensée unique.

Effectifs : Voir le jugement sur les élections.

	PERSONNEL RENAULT										INTERIMAIRES				
	cadre	techn	dess	mait	empl	styl	atp	prof	ap	total	remplacement		surcroit		total
											nb int	nb jou	nb int	nb tra	
jan	2672	2787	613	95	276	46	317	112	66	6984	47	458	120	2052	167
oct	2921	2817	607	90	260	49	310	109	106	7269	46	805	212	3319	258
dif	249	30	-6	-5	-16	3	-7	-3	40	285	-1	347	92	1267	91

SOUS-TRAITANCE														
EXTERIEURS				CONNEXEX				AUTOMOBILES			EXT.	CON.	AUT.	total
secu	main lag	resta	total	bure info	form	divers	total	inge	desig	total				
195	400	122	717	353	34	25	412	873	119	992	717	412	992	2121
232	293	125	650	347	28	29	404	1084	120	1204	650	404	1204	2258
37	-107	3	-67	-6	-6	4	-8	211	1	212	-67	-8	212	137

Il est noter que les embauches sont essentiellement des cadres/ingénieurs, que malgré ces embauches qui peuvent paraître importantes pour certains, la sous-traitance et l'intérim augmentent. Par exemple, les dessinateurs dits « métiers indispensables » de Renault sont en diminution (-6). Comme le dit la Direction « nous embauchons les personnes dans les métiers dont nous avons besoin », cela veut-il dire que cette dernière n'embauche que des ingénieurs et cadres et qu'elle n'a plus besoin des autres ?

Il serait intéressant de savoir quelle est la nature des contrats de sous-traitance afin de connaître les métiers assurés par cette sous-traitance et cela la direction se refuse à nous donner.

Design : Le Technocentre n'est-il pas assez bien et assez tendance pour le Design ?

Après l'Espagne, les USA, bientôt ...Paris.

Ce nouveau lieu sera un lieu de communication, de formation, recrutement, d'expositions, nouveautés, partenariat école.

Plan de promotion : Les élus avaient demandé le plan de promotion 2001 (budget, règle...etc...) et devinez la réponse ! « La Direction ne répandra pas à cette question ».

Restaurant Aubevoye : Le restaurant d'Aubevove, tenu par Avenance, est récupéré par la Sodexho (personnel inclus). Affaire à suivre....

On ne mendie pas un juste droit, on se bat pour lui !